



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 février 2018

### COMPTE RENDU

L'an DEUX MILLE DIX HUIT, le 6 février à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BASSET Any, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, DURAND Nelly, GAZAGNE Marie-Thérèse, ISARD Paul, LUCAS André, MAS Bernard, TEISSERENC François.

Absents excusés : Mme CROS Monique, MAC DONALD Sandra, MARQUET Nathalie, RICARD Paul  
Pouvoir de Mme MARQUET Nathalie à M. BONAVIDA Claude  
Convocation en date du 30 janvier 2018  
Présents 11, absents excusés 4.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Madame BASSET Any est désignée secrétaire de séance. Le PV de séance du 14 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

#### **001/2018 APPROBATION AVENANT N°3 MARCHÉ EIFFAGE LOT 1**

Avenant n° 3 -constat d'huissier à l'intérieur des maisons : plus-value de 545,45 € HT  
Le conseil approuve à l'unanimité l'avenant au marché.

#### **002/2018 APPROBATION AVENANT N° 4 MARCHÉ EIFFAGE LOT 1**

Avenant n° 4- travaux orange enfouissement câblage : plus-value de 9.968,40 € HT  
Le conseil approuve à l'unanimité l'avenant au marché.

#### **003/2018 VIDEO SURVEILLANCE : APPROBATION DU PROJET ET CHOIX DE LA PROCEDURE**

Le Maire rappelle qu'il n'y a pas de subvention pour la vidéo surveillance  
Le projet global s'élève à 68.000 € HT. Il propose au conseil la procédure des marchés négociés  
M. TEISSERENC demande si d'autres communes de la communauté ont le même projet pour éventuellement faire un marché groupé. Le Maire répond que beaucoup de communes sont déjà dotées  
8 caméras sont prévues. Le schéma a été validé par la gendarmerie  
Le conseil approuve à l'unanimité le projet d'installation de 8 caméras de vidéo-surveillance et décide de lancer, dans le cadre des marchés à procédure adaptée, une consultation auprès de 3 entreprises.  
Le conseil approuve à l'unanimité

#### **004/2017 MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE : CONSTRUCTION BRETELLE D'ACCES DEMANDE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL ET CHOIX DE LA PROCEDURE**

Le premier projet s'élève à 117 000 € ht ; le Maître d'œuvre est en train de chiffrer à nouveau les travaux compte tenu que la communauté de communes a déjà réalisé des aménagements à l'occasion de la construction du hangar communautaire.  
Le projet devrait donc se situer en dessous de 90.000 € ht.  
Le Maire propose donc de demander au Conseil Départemental une subvention la plus élevée possible et de lancer, dans le cadre des marchés à procédure adaptée, une consultation auprès de 3 entreprises.  
Le conseil approuve à l'unanimité.

#### **005/2018 AUTORISATION AU MAIRE POUR ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018**

Le Maire propose au Conseil de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 150.593 euros  
Le conseil approuve à l'unanimité

### **006/2018 TRANSFERT EAU ET ASSAINISSEMENT : APPROBATION CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BIENS ET CLOTURE DU BUDGET**

Le Maire présente la convention de mise à disposition des biens et équipements à la communauté de communes

Il demande au conseil de l'autoriser à la signer

Le conseil approuve et décide à l'unanimité que le budget assainissement sera clôturé au 31.12.2017 et transféré à la communauté de communes les avants monts.

### **007/2018 CHANGEMENT PHOTOCOPIEURS : APPROBATION PROPOSITION**

Le Maire présente la proposition de la société Elite solutions pour la fourniture de 2 photocopieurs :

Location mensuelle 114 € HT

Copie couleur 0,059 € HT

Copie noir et blanc 0,0059 € HT

Le coût global reste inchangé par rapport au contrat actuel et la société donnant entière satisfaction, le conseil décide à l'unanimité d'approuver l'offre présentée.

### **008/2018 MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE**

Le Maire rappelle que le conseil a délibéré le 3 mars 2017 pour vendre à la SCI les 7 pechs la parcelle B 829 d'une superficie de 2947 m2 pour la somme de 77.000 euros. Or, la SCI ayant changé de nom, il est nécessaire de délibérer à nouveau pour vendre à la SCI MAISON DE SANTE DE POUZOLLES, (gérant Olivier ROMIEU)

Le conseil approuve à l'unanimité.

### **009/2018 HERAULT ENERGIES : SUBVENTION LAMPADAIRES A ECONOMIE D'ENERGIE**

L'entretien des réverbères devient difficile car ils sont obsolètes. Il y a la possibilité de changer les boules avec les lampes à leds, économes en énergie.

Le devis pour le remplacement de 18 boules et 3 lanternes d'un montant de 18 936,18 € TTC a été fourni

Une programmation réduit la luminosité de 50 % de 23h à 5h du matin.

Hérault Energies peut octroyer une subvention conséquente

François TEISSERENC dit qu'il serait opportun d'attendre les travaux de la place de l'Etoile pour changer les lampadaires. N'y a-t-il pas une solution intermédiaire ?

Le Maire dit que dans le projet, les lampadaires restent tels quels et s'intègrent bien.

Monsieur MAS dit qu'on peut repeindre les poteaux dans le même coloris que la promenade.

Le conseil approuve à l'unanimité et demande une subvention la plus haute possible à Hérault Energies.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Semaine des 4 jours : approuvé par le Conseil d'Ecole à l'unanimité. Le maire précise qu'une organisation sera mise en place au niveau du centre aéré de Roujan pour accueillir les enfants le mercredi matin. Le conseil prend acte

Conseil Départemental : on a déjà une convention ATESAT avec le Conseil Départemental, qui nous permet de les solliciter pour tout problème de voirie ;

Le conseil départemental propose une convention avec une future agence technique élargie aux domaines de la voirie, de l'habitat et de l'aménagement pour une participation de 30 centimes par habitant et demande un accord de principe. Le conseil donne un accord de principe

Feu d'artifice : pour le 13 juillet, proposition d'un montant 3000 € TTC + 400 € ht de frais d'artificier de la société RUGGIERI.

Aucun employé municipal ne sera mis à contribution excepté pour la surveillance incendie lors du tir.

Le conseil approuve

Eclairage croix église : un devis a été fourni pour l'éclairage de la croix, d'un montant de 2862.00 € TTC

Le conseil approuve

Eolien Puissalicon : projet de 5 éoliennes sur la commune de Puissalicon. Un collectif d'opposition s'est créé.

Traçage boulevard jules ferry : marquage au sol du bd jules ferry, de la rue des sports, de la rue grevy (en sens unique). Des stationnements seront matérialisés sur le côté gauche, de la salle des fêtes jusqu'au stop de l'école, avec un stop de part et d'autre au niveau de la rue du cinéma.  
Le conseil approuve

Tarifs assainissement : tarifs décidés par la communauté de communes pour l'assainissement collectifs  
Par fixe : 39,61 € ttc  
Par variable : 0,6932 € ttc

Gravure plaque : un devis a été reçu pour la mise à jour de la plaque de marbre, pour un montant de 280 €. Le conseil approuve

Conteneurs enterrés : M. ISARD délégué au SICTOM expose que les colonnes enterrées seront réservées aux centres ville . Les Maires décideront sur proposition du SICTOM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h..  
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.